

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 96/2023

OBJET : Réglementation de la circulation rue de la Forge, rue de la Taupène et rue du Cani au village de Séveyrac.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant les travaux de voiries réalisés par l'entreprise Rouquette pour le compte de la mairie.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - La rue de la Forge, rue de la Taupène et rue du Cani seront fermées à toutes circulations selon l'avancée du chantier du lundi 2 au mercredi 3 octobre 2023 de 8h à 17h.

ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur ces rues, le stationnement des véhicules sera interdit suivant l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise Rouquette.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 28 septembre 2023.

 Le Maire
Jean-Louis LUBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.